



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les projets se concrétisent

Le city stade et ses abords, espace de grande liberté, est un lieu approprié pour les enfants et les familles.

Dans cette aire de jeux et de convivialité, le Conseil Municipal des Enfants, lors de précédentes réunions, a souhaité en faire un lieu de rencontres, de détente et de sérénité.

Lola, Candice et Elise se sont retrouvées le 14 avril sur cet espace privilégié pour y planter des arbres fruitiers : un mirabellier et un cerisier, afin d'agrémenter une partie du terrain ; deux bancs forestiers accueilleront tous ceux qui voudront goûter à des moments conviviaux et chaleureux. Philippe, Christian, Guillaume, Yvan et André ont encadré cette sympathique animation.

Dans les objectifs de St Pierreville village de demain, le CME s'apprête à participer à l'aménagement du jardin de la cure, véritable enjeu environnemental et sociétal ; la partie Vigie sera réalisée en chantier participatif, CME et enfants du village réunis, pour en faire un espace ouvert, vivant et intergénérationnel.

Début février, Morgane, animatrice, avec l'accord du Directeur de l'EHPAD et du président du CCAS Florent

Dumas, a organisé une visite de la résidence, qui a débuté par un repas convivial offert par l'EHPAD, avec un groupe de résidents. Les enfants ont pu appréhender, à travers cette relation privilégiée intergénérationnelle et les multiples échanges, les dimensions humaines et sociales qui régissent le nouveau lieu de vie de chaque résident, leur vécu et leurs richesses créatives et culturelles. Au PASA, les résidents ont accueilli chaleureusement les jeunes conseillers municipaux avec de succulents gâteaux qu'ils avaient préparés. Le CME souhaite prolonger ces moments d'échanges et de partage par une invitation prochaine dans l'espace arboré du city stade.

Un autre projet est en cours de validation : afin de mieux comprendre le cheminement de la valorisation des déchets, la logistique mise en place, le CME visitera le site du SYTRAD (Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme, créé en 1992 à Portes lès Valence.

Notre monde rural, tel que nos Anciens l'ont laissé, est généreux, solidaire et plein d'humanité ; la jeune génération est consciente de cette richesse qu'il faut préserver.

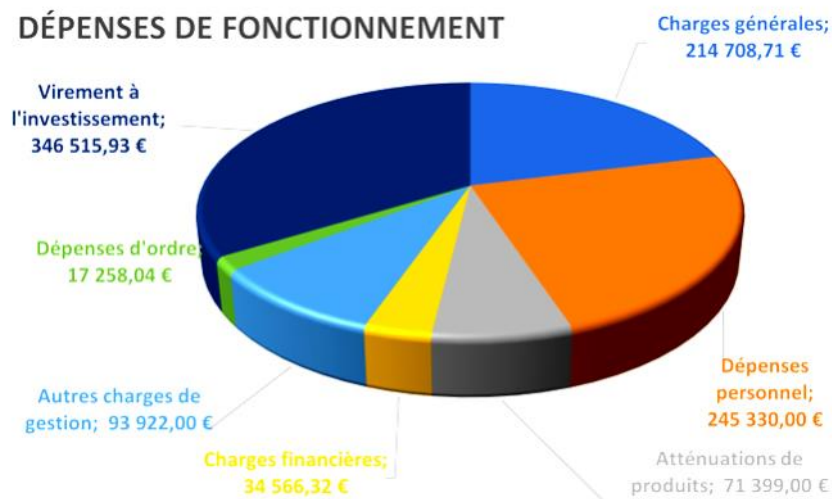
LE BUDGET PRIMITIF 2023

Son volume global atteint 1 742 860€ : 1 023 700€ en fonctionnement et 719 160€ en investissement, équilibré en dépenses et recettes. Il est en légère augmentation (environ 40 000€) par rapport à 2022 mais avec une augmentation de la section fonctionnement et une diminution en investissement. Le bilan favorable de l'exercice 2022 permet de dégager un excédent de 391 722€ dont 346 515€ sont affectés à l'investissement. Les taux d'imposition restent inchangés, la hausse des recettes de l'imposition provient d'un accroissement de la base de calcul. Des recettes supplémentaires résultant

de la location des bâtiments communaux, de nombreuses petites économies au niveau de la gestion quotidienne et des économies d'énergie grâce à la nouvelle chaufferie de l'école nous permettent de compenser les dépenses nouvelles engendrées par l'inflation (en particulier sur le prix de l'électricité, les revalorisations obligatoires des salaires du personnel ainsi que l'augmentation des charges financières (notamment celles de l'emprunt pour la gendarmerie indexées sur le taux du livret A). Les dotations de l'état qui représentent presque un tiers des recettes de fonctionnement restent stables (plus 5 000€).

Section de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



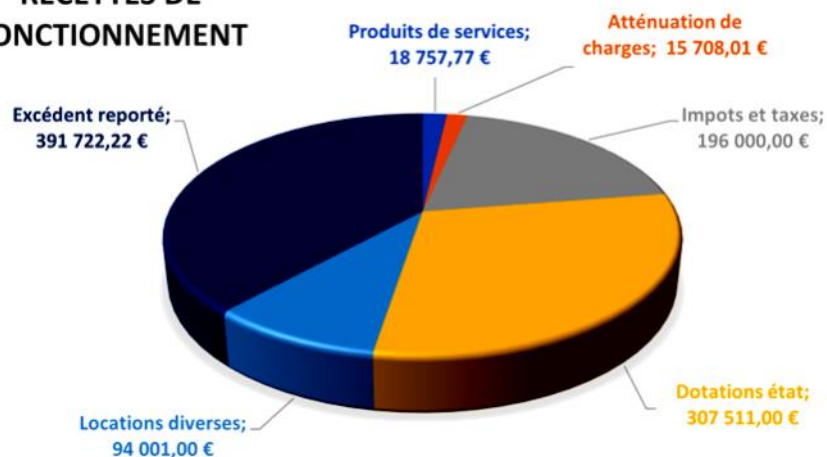
Dépenses : 1 023 700€

Les postes principaux sont : les charges générales (entretien de la voirie, des bâtiments et des véhicules, fournitures scolaires et de bureau, frais postaux et télécommunication...), les charges de personnel, la compensation à Val'Eyrieux suite au transfert de compétences (crèche, CLSH, bibliothèque...), les charges diverses (indemnités élus,...), les intérêts d'emprunts.

Recettes : 1 023 700€

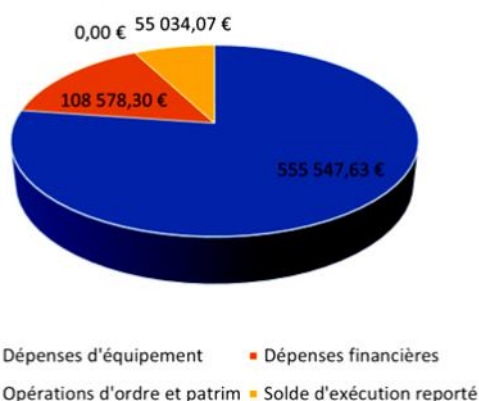
Les postes principaux sont : les dotations de l'état, les impôts directs dont les taux communaux restent inchangés en 2022, les produits de services (cantine, occupation de domaine public, salle des fêtes, mise à disposition d'agents communaux...), locations de logements (particuliers et gendarmerie) ainsi que l'excédent reporté de l'année 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Section d'investissement

Dépenses d'investissement



Dépenses : 719 160€

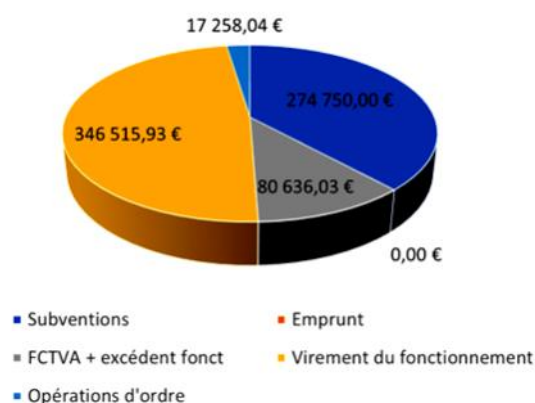
Les principales dépenses d'équipement concernent :

La chaufferie de la salle des fêtes pour 48000€, des travaux sur les bâtiments publics pour 30 600€, le local pour l'installation des céramistes pour 111 600€, la voirie pour 60 000€, les travaux dans le cadre de Village de demain pour 169 200€, le cimetière pour 4800€, des achats de matériels divers pour 12 600€

Recettes : 719 160€

Les recettes proviennent du virement de la section de fonctionnement : 346 515,93€, de l'excédent de 2022 reporté + la réversion de TVA : 80 616,03€, de subventions diverses : 274 750€. Aucun nouvel emprunt ne sera contracté.

Recettes d'Investissement



LOCAUTO PAR L'ASSOCIATION MOBILITE 07-26

L'un des objectifs de cette association labellisée « Plateforme mobilité insertion » est de permettre les déplacements par la mise à disposition de véhicules, dans des secteurs mal desservis. Pour mener à bien cette mission dans notre secteur elle a souhaité s'appuyer sur le CCAS (Centre communal d'action sociale) comme relais local au contact des personnes en insertion socio-professionnelle. Pour son investissement, à la signature de chaque contrat de location, le CCAS recevra 150 € contre une adhésion au service de 16 €.

Une voiture a été attribuée à la commune via le CCAS, livrée et stationnée près de la Mairie. Elle peut être louée au tarif de 7 € par jour avec une caution de 500 € et une adhésion de 5 € à l'association, aux bénéficiaires

du RSA, aux demandeurs d'emploi mais également aux salariés de tous secteurs d'activité (job d'été, nouvel emploi, formation, panne de véhicule).

Pour bénéficier de ce service il faut être dans une démarche concrète d'emploi ou de formation, et ainsi fournir un justificatif qui peut être un contrat de travail, une attestation de formation, un stage, et bien sûr avoir le permis B.

La location est d'environ minimum de 15 jours renouvelables sur 3 mois maximum dans le cadre d'un emploi. Cette action très concrète est soutenue par l'État, la Région et le Département dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Ne pas hésiter à se renseigner:

Contacts: Mairie de St-Pierreville et Mobilité 07-26
Tél: 04 75 49 29 40

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Le mur de soutènement du chemin d'accès au hameau de la Ribeyre a été refait par l'entreprise ROUYEYROL pour un montant de 8310 euros.

Le logement que possède la commune dans la montée du Chareyras a été rénové par Yvan (peintures,parquet,sanitaires....), une nouvelle locataire a pu emménager au début du mois d'avril.



Un passage piétons a été créé devant le portail de l'école ainsi qu'un cheminement vers l'entrée de la cantine. Ceci afin de sécuriser la sortie des enfants et d'inciter les automobilistes à la prudence.

Les tracés des places de parking du Goutailou ont été refaits.

L'entreprise NURY a procédé à l'élagage des platanes du quartier de la Carterie pour un montant de 2292 euros.

Yvan procède actuellement à l'installation d'ampoules led dans différents locaux communaux (maison de santé, mairie, école) dans un souci d'économie d'électricité.

Au niveau de la future station d'épuration (sous maîtrise d'ouvrage de Val'Eyrieux), les plus gros travaux ont été réalisés (bassins, canalisations, local technique ,traversée aérienne de la rivière...).Les prochaines échéances sont la réalisation de la partie électrique du chantier (pompes de relevage, sécurité de l'installation ...), la mise en place d'une clôture et lorsque la station sera opérationnelle, le démantèlement de l'ancien ouvrage.

Avec la participation des agents techniques de Val'Eyrieux la maison médicale a été agrandie pour permettre l'installation d'un secrétariat et d'un nouveau praticien.

NB : Le conteneur à habits qui était devant le temple a été déplacé au parking de la maison de retraite.



OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT

Débroussailler autour d'une maison est la mesure préventive la plus efficace pour limiter les dommages liés aux "feux de forêts". Cela permet de limiter les départs de feu, de sécuriser les interventions des pompiers et de préserver maisons et cadre de vie.

Le Code forestier fixe une obligation légale de débroussaillage (OLD) dans certains départements dont le nôtre, dès lors qu'il existe une habitation, une construction ou un équipement de toute nature, à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue). Il est nécessaire de débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de ces équipements et cela, même si la zone à débroussailler se situe sur la propriété du voisin.

Le débroussaillage diminue l'intensité des incendies en diminuant la quantité du combustible présent aux abords. Il ralentit la progression d'un incendie en créant une discontinuité dans la végétation. Techniquement, il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. Les branches basses doivent être élaguées.

Le propriétaire est responsable du débroussaillage

autour de son habitation. Il doit réaliser le débroussaillage de façon continue sur 50 m de profondeur autour de son habitation, et cela sans tenir compte des limites de sa propriété. Les travaux peuvent donc s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties. Si la propriété voisine est également bâtie, alors chacun débroussaile chez lui.

Le maire est responsable du contrôle de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) aux abords des constructions et équipements de toute nature. Il peut réaliser lui-même les contrôles, ou mandater des personnels assermentés, dont les agents de l'Office national des forêts font partie.

En cas de non-respect des OLD, les risques encourus sont notamment la mise en danger des habitants, la destruction de son habitation par le feu et tous les biens qui sont à l'intérieur... (80% des habitations débroussaillées ne subissent aucun dégât lors des grands feux), des sanctions pénales (de l'amende forfaitaire à 135 € à la condamnation à 30 €/m² non débroussaillé)

Compléments d'informations à retrouver sur le site de l'ONF :

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret>



FLEURISSEMENT DU VILLAGE: VERS UNE RELEXION NOUVELLE



Depuis le début des années 80, la commune s'essaie au fleurissement de ses places, calades et rues, avec des succès mitigés il faut bien le reconnaître... Certes, St-Pierreville ne bénéficie pas du doux climat

de la Bretagne, ni de celui de la Haute Savoie avec ses petites pluies de fin de journée qui font un arrosage idéal pour les géraniums !

Et pourtant tout a bien commencé ici aussi par les géraniums, pétunias et autres bégonias, comme dans toutes les communes de France, pour améliorer le cadre de vie des habitants et attirer les touristes. On a alors constaté la standardisation du fleurissement, les mêmes massifs dans tout l'hexagone.

Le temps a passé, l'association BBB (Bouquins, Boutures en Boutières) a alors proposé de fleurir le village avec des plantes vivaces sélectionnant les moins demandeuses en eau et celles qui se maintiennent plusieurs années. Un nouvel élan était alors donné. Mais hélas, il a bien fallu se rendre à l'évidence, annuelles ou vivaces il faut nettoyer, tailler, replanter et surtout arroser. Au-

jourd'hui, notre agent communal consacre une matinée en été à l'arrosage des bacs, ce qui n'est pas satisfaisant d'autant que la chaleur est déjà forte à ces heures là.

C'est un fait, le fleurissement coûte cher: achat des plantes, de terreau, temps de l'agent communal, et consommation d'un bien devenu précieux aujourd'hui, l'eau. Les météorologistes annoncent un été 2023 très chaud et sec avec des épisodes de canicule intenses et précoces.

Dans ce contexte alarmant qui nécessite une prise de conscience de tous, St-Pierreville ne fleurira pas le village avec des plantes en bacs. C'est une décision à la fois concrète et symbolique.

Mais n'abandonnons pas pour autant le fleurissement, fleurissons autrement. Le CAUE de l'Ardèche (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) préconise les plantations « en pleine terre » qui résistent mieux à la sécheresse comme les rosiers autour du monument aux morts. Ce type d'intervention pourrait se reproduire dans le village, il faut repérer les lieux potentiels et les investir, comme l'avait fait BBB à l'entrée du petit jardin d'enfants.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, faites vous connaître auprès du Secrétariat de mairie, nous pourrions alors confronter les idées des uns et des autres et partir sur une nouvelle dynamique dès cet automne.